



LE GAI SEJOUR

MAISON DE REPOS ET DE SOINS

N° d'agrément : MR 056.078.041



PROJET DE VIE

INTRODUCTION

Le Conseil de l'Action Sociale du CPAS de Thuin, la direction et le personnel vous souhaitent la bienvenue au sein de la maison de repos et de soins Le Gai séjour.

Le présent projet de vie va vous permettre de faire connaissance avec l'établissement.

Il intègre la philosophie et les lignes conductrices des actions, des services et de la prise en charge proposés aux résidents accueillis au Gai Séjour.

Il est le fruit d'une réflexion longitudinale et de la capitalisation d'une expérience acquise au fil des années.

Il est aussi le résultat d'adaptations et d'enseignements tirés des évolutions de notre société et de notre environnement, comme par exemple le vieillissement de la population, l'entrée en maison de repos à des âges de plus en plus avancés, ou encore l'impact d'une crise sanitaire comme celle de la pandémie du coronavirus.

Il reflète également la préoccupation institutionnelle de chercher à améliorer les services offerts au Gai Séjour au travers d'une démarche *qualité* structurée et mise en place depuis plusieurs années déjà.

Nos équipes, nos collaborateurs et moi-même nous tenons à votre disposition pour vous apporter tout éclairage complémentaire par rapport à ce projet de vie.

Vincent Crampont

Président du CPAS de Thuin

LES RAISONS DU PROJET DE VIE DU GAI SEJOUR

Origine

Le *Code Wallon de l'Action Sociale et de la Santé* prévoit que chaque maison de repos agréée par l'autorité régionale doit rédiger un [projet de vie](#) en vue de « répondre aux besoins des résidants, de leur assurer un bien-être optimal et de maintenir leur autonomie. »

Pour produire le projet de vie du Gai Séjour, les principales parties prenantes de l'établissement ont été consultées et associées : les résidants d'abord, le personnel, la direction, et in fine le gestionnaire, soit le Conseil de l'Action Sociale du CPAS de Thuin.

Ces mêmes parties prenantes réalisent annuellement une évaluation du projet de vie, afin qu'il reste adapté aux attentes et aux évolutions du contexte interne et externe de la maison de repos.

Le projet de vie est communiqué à toute personne qui intègre l'établissement : le futur résidant et sa famille, le nouveau membre du personnel, le partenaire externe, ...

Objectifs

Le projet de vie du Gai Séjour a pour but d'être un point de référence transversal pour tous les acteurs de l'établissement.

Pour les résidants, il veut contribuer à donner du sens à cette nouvelle étape de leur vie dans un cadre communautaire adapté.

Pour le personnel, il s'agit des finalités et d'un cadre d'action pour permettre à chacun de situer ses interventions et ses pratiques et de les développer dans une démarche d'ensemble cohérente.

Le projet de vie est la *feuille de route* qui détermine les objectifs institutionnels. Des évaluations régulières permettent de vérifier si ces objectifs sont atteints, et si nécessaire de les adapter en modélisant en conséquence les procédures opérationnelles sur le terrain.

Le *système de gestion de la qualité* mis en place au sein du Gai Séjour y induit un état d'esprit permanent et constructif de recherche d'améliorations possibles et facilite de la sorte la mise en œuvre et l'adéquation du projet de vie.

MISSIONS

De manière générale, les services proposés au Gai Séjour, dont le gestionnaire est le **Centre Public d'Action Sociale de Thuin**, s'inscrivent dans la lignée directe des missions assignées par la loi organique du 8 juillet 1976 aux CPAS, et plus particulièrement celle définie dans son article 1^{er} qui stipule que « *Toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine* ».

De manière plus spécifique, l'établissement s'adresse, sauf dérogation, aux personnes âgées de 70 ans au moins, qui voient leurs capacités physiques, mentales ou cognitives diminuées de par leur grand âge ou en raison d'une pathologie de longue durée (exemples : maladie d'Alzheimer, conséquences d'accidents vasculaires cérébraux, ...).

Ces personnes nécessitent des soins qui peuvent être pris en charge par le médecin généraliste, le personnel infirmier, le personnel paramédical ou kinésithérapeutique.

Leur état de santé réduisant leur autonomie, ces personnes ne sont plus en mesure de rester seules chez elles, à leur domicile habituel, et elles dépendent de l'aide de tiers pour accomplir les actes de la vie quotidienne.

Pour faire face aux situations de ces personnes fragilisées, le Gai Séjour leur propose accueil et hébergement dans un lieu de vie adapté, sécurisé et encadré.

Elles y bénéficieront de soins infirmiers et paramédicaux en fonction de leurs besoins et de services collectifs qui faciliteront leur quotidien : préparation et service des repas, nettoyage et maintenance des locaux, buanderie.

Elles y trouveront un accompagnement pour réaliser les gestes de la vie de tous les jours qui sont devenus plus difficiles.

Elles seront soutenues pour se fixer un nouvel horizon, pour trouver la place qu'elles souhaitent dans leur nouveau lieu de résidence et pour dépasser les moments plus compliqués qui peuvent avoir précédés l'entrée au Gai Séjour.

Pour les personnes désorientées ou présentant des troubles cognitifs ou des formes de démence, une unité spécifique a été organisée au sein de l'établissement en vue de proposer une prise en charge différenciée.

L'établissement a également développé une procédure qui structure les modalités d'intervention pour entourer et veiller au confort des résidents en situation de soins palliatifs ou en fin de vie.

LES VALEURS INSTITUTIONNELLES

Le résident est une personne

Le résident accueilli au Gai Séjour est une personne à part entière.

Il y vient avec son parcours de vie, son histoire personnelle, son identité propre, ses habitudes, ses valeurs, ses convictions philosophiques, politiques et religieuses, ses attentes en matière de vie affective, sociale et sexuelle.

Tous ces éléments qui constituent la personne du résident vont influencer la manière dont il appréhendera son intégration dans la maison de repos, tout comme les circonstances qu'il y vivra, les choix qu'il y effectuera et les relations qu'il y établira influenceront en retour l'évolution de sa personne.

La finalité première pour le personnel du Gai Séjour est de découvrir, d'intégrer et de prendre en considération la personne de chaque résident dès son entrée et d'accompagner son adaptation et son évolution pendant tout son séjour, quelque soit son degré de dépendance physique ou mentale. Cette approche s'effectuera à l'exclusion de toute attitude de jugement, dans le respect de la dignité humaine du résident, de sa parole, de ses orientations de vie, de ses choix et aspirations relationnelles, de son besoin d'affection et d'intimité.

Dans cette optique, chaque membre du personnel s'engage en adhérant à la Charte de Bientraitance élaborée par l'institution.

Le résident est au centre des actions

Le choix du résidant, c'est la priorité du Gai Séjour.

Le résidant est capable de dire, d'exprimer, d'avoir des besoins, d'aimer, d'avoir envie, etc. Il doit pouvoir décider, même lorsqu'il est dépendant. Faire ses propres choix, décider soi-même et pour soi-même, c'est préserver son autonomie, son identité et la reconnaissance d'autrui.

La valeur maîtresse pour le personnel sera une écoute soutenante des demandes, attentes et choix exprimés par le résident. Elle sera la base à partir de laquelle les interventions, la prise en charge et l'organisation des services seront modélisées. Elle favorisera aussi la construction, pour chaque résidant et avec lui, d'un projet de vie personnalisé et évolutif au sein de l'établissement.

Pour les personnes désorientées ou présentant des troubles cognitifs, cette attitude d'écoute et d'empathie sera renforcée et particularisée pour identifier les difficultés du résidant, comprendre ses émotions et ses comportements et ce qu'ils sous-tendent, rechercher des modalités de communication adaptées et mettre en confiance.

Le Gai Séjour « Maison de vie »

Le Gai Séjour est et veut être une *maison de vie* pour les aînés qui y sont accueillis. Il doit faire bon d'y vivre, en bougeant, en s'activant, en pensant, en participant, en s'exprimant, en choisissant, en continuant à entretenir les liens si importants avec les proches et entre les générations, en développant de nouvelles relations, en s'intégrant dans l'environnement immédiat (le quartier, la localité...) et plus largement en restant ouvert au monde extérieur.

La « maison de vie » est la vraie valeur ajoutée du Gai Séjour. Elle est un fil conducteur essentiel de l'organisation et des conditions de fonctionnement des services de l'établissement en vue de permettre au résidant d'exercer son autonomie et de gérer sa vie comme il l'entend, de s'épanouir, de stimuler ses capacités physiques et psychiques au travers d'un échantillonnage d'activités variées, individuelles et collectives, et de continuer à agir comme être social et citoyen. Le personnel s'activera pour que chaque résidant se sente « comme chez lui » au sein d'une collectivité conviviale et familiale, en stimulant sa participation aux activités en fonction de ses capacités et de ses envies, en veillant à ce qu'il se sente reconnu et valorisé et en portant une attention constante à son bien-être physique, mental et social.

Le respect de chacun dans ses différences et l'égalité au sein de la collectivité

La haute importance accordée au respect de tous les types de personnalités qui composent la collectivité des résidents doit aller de pair avec la prise en compte des contraintes de la vie en collectivité par tout un chacun, et plus particulièrement le respect de l'autre et de l'organisation de l'établissement.

La philosophie qui reconnaît les singularités et qui respecte chacun dans sa différence ne doit pas générer à l'inverse des inégalités sociales ou des privilèges. La maison de repos se donne pour mission de rassembler par-delà les différences et de le faire au travers de la mise en œuvre de projets et d'activités collectives qui encouragent la générosité, la solidarité, la collaboration et l'initiative.

Le personnel, ressource première

Dans une maison de repos caractérisée prioritairement par la dimension humaine de son action et de son organisation, le personnel en constitue la première ressource. Sans eux, il n'est pas possible de donner le sens attendu au projet de vie.

Au Gai Séjour, les membres du personnel forment ensemble une chaîne de maillons multidisciplinaires qui interagissent dans l'intérêt du résident. Leur adhésion à la philosophie du projet de vie, leur engagement quotidien et l'attention portée à l'évolution des compétences de chacun au travers de la formation continuée et de l'évaluation, garantissent la mise en œuvre de services de qualité au bénéfice de ceux qui sont accueillis et hébergés dans l'établissement.

PRESENTATION GENERALE

Situation



Le Gai Séjour est situé au cœur de la charmante ville de Thuin. Au pied de la drève, à quelques pas du Beffroi et de la Place du Chapitre, l'établissement surplombe la Sambre et se baigne dans un écrin de verdure.

Une terrasse de la maison de repos permet d'embrasser du regard la ville haute et la ville basse ainsi que les campagnes environnantes.

Domaine d'activité

Le Gai Séjour est une maison de repos qui dispose d'un agrément régional pour 110 places en vue de l'accueil et de l'hébergement de personnes âgées. .

La moitié de cette capacité agréée, soit 55 lits, fait l'objet d'un agrément spécial comme *Maison de Repos et de Soins (MRS)*. Les lits MRS sous-entendent l'organisation d'une structure pour des personnes nécessitant des soins, dont l'autonomie est réduite et qui ont besoin d'une aide pour les activités de la vie quotidienne.

Sauf exception, les séjours dans l'établissement sont organisés à long terme, à durée indéterminée.

Public bénéficiaire

Comme indiqué plus haut, la réglementation prévoit que les maisons de repos sont destinées aux personnes âgées de 70 ans au moins.

La population des résidents accueillis au Gai Séjour ces dernières années a présenté les caractéristiques sociologiques suivantes :

- Une moyenne d'âge avoisinant 85 ans ;
- Une majorité de dames (75 %) ;
- Un ancrage local indéniable : 70 % des résidents sont des habitants de l'entité de Thuin.

Organisation architecturale

Les bâtiments de la maison de repos, dont la plus ancienne partie datait de la fin du 19^{ième} siècle, ont fait l'objet d'une rénovation en profondeur menée à terme en 2013. Cette rénovation permet aux résidents de bénéficier d'une infrastructure esthétique, fonctionnelle et répondant aux normes imposées pour ce type d'établissement.

Le Gai Séjour est composé des locaux suivants, répartis sur 5 niveaux :

- 92 chambres individuelles et 9 chambres pour 2 personnes (ou couple), toutes équipées d'un espace sanitaire (douche – lavabo – w.c.), meublées et disposant d'un système d'appel infirmier ;
- Des espaces de vie (restaurants, salons) à chacun des niveaux ;
- Une cuisine et une buanderie internes au sous-sol ;
- Des espaces d'activités et de services : salles d'animation et de réunion, espace cinéma, bibliothèque-cyberespace, salon de coiffure, infirmeries, salle des familles, salles de kinésithérapie et *snoezelen*, salles de bains adaptées;
- Une terrasse plein sud et un jardin aménagé.

Organisation des services

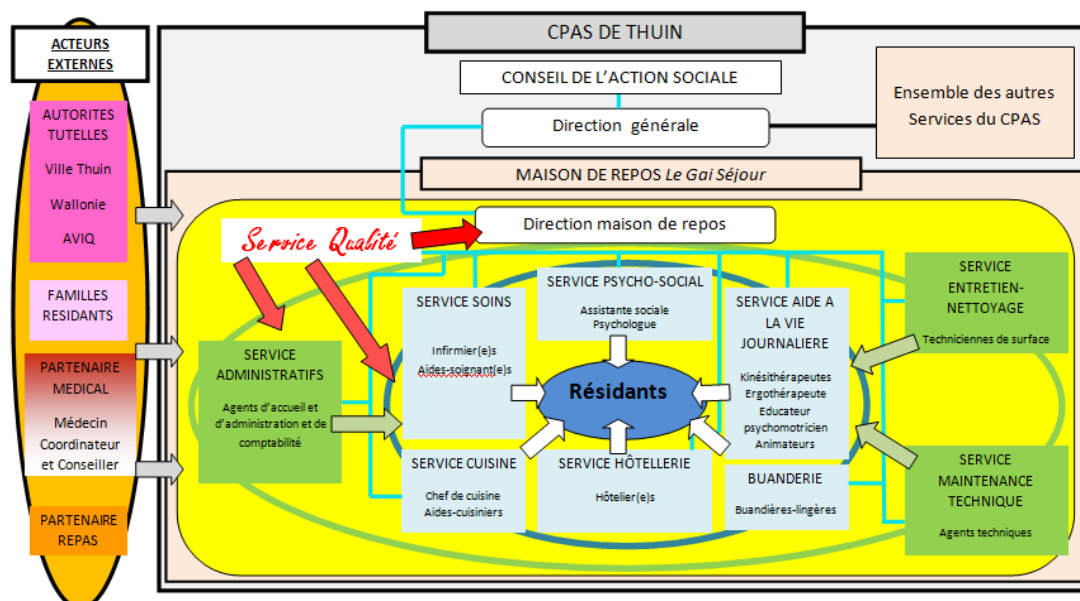
L'organisation du Gai Séjour s'articule autour d'une dizaine de services ou domaines d'activités, énumérés ci-dessous.

L'effectif des ressources humaines pour assurer le fonctionnement des services de la maison de repos dépasse la centaine de personnes. La majorité d'entre elles (80 %) sont des agents salariés permanents de l'institution. D'autres intervenants sous différents statuts contribuent à la réalisation des missions : un médecin coordinateur et conseiller, un chef de cuisine, des personnes en parcours d'insertion professionnelle, des étudiants-jobistes, des stagiaires et des bénévoles.

LISTE DES SERVICES

- Service soins : personnel infirmier et aides-soignants ;
- Service d'aide à la vie journalière : kinésithérapeutes, ergothérapeute, éducateur psychomotricien, animateurs ;
- Service psycho-social : assistante sociale et psychologue ;
- Service cuisine (fabrication des repas) : chef de cuisine, aides-cuisiniers ;
- Service hôtellerie (distribution des repas) : hôteliers ;
- Service buanderie : buandières-lingères ;
- Service entretien/nettoyage : techniciennes de surface ;
- Service maintenance technique : agents techniques ;
- Service administratif : agents d'accueil, d'administration et de comptabilité ;
- Service Qualité : coordinatrice ;
- Direction.

SCHEMA ORGANISATIONNEL DES SERVICES



L'ACCUEIL DU RESIDANT

Le choix et la visite

La décision d'entrer en maison de repos n'est pas toujours facile à prendre, elle peut être le fruit d'une longue réflexion mais peut également s'imposer plus soudainement suite à un problème de santé. Dans les deux cas, l'arrivée en maison de repos est toujours une étape cruciale et demande un accompagnement spécifique. Au sein du Gai Séjour, tout est mis en œuvre pour rendre cette entrée la plus douce possible.

Nous avons à cœur de placer le résidant au centre de cette démarche et faire en sorte qu'il soit partie prenante de son entrée même si l'on sait que le degré de participation sera différent en fonction de la personnalité et des difficultés de chacun. Le service psycho-social aura ainsi pour mission d'aider chacun, résidant et famille, à trouver sa place dans ce projet.

Tout d'abord, quand cela est possible, nous pensons qu'il est essentiel de pouvoir visiter la maison de repos et d'en connaître le fonctionnement, tout comme l'on visiterait une nouvelle maison ou un appartement. A un détail près, la visite sera organisée non pas par un agent immobilier mais par l'assistante sociale qui répondra à toutes les questions. Quand malheureusement il n'est pas possible, pour le résidant, de visiter notre institution (hospitalisation, état de santé ne le permettant pas, etc.), l'assistante sociale va, dans la mesure du possible, à la rencontre de ce dernier pour établir un contact, lui présenter son futur lieu de vie et lui montrer des photos.

Suite à cette visite, vient le moment du choix. Si le résidant et la famille sont d'accord, l'assistante sociale fixera un rendez-vous pour établir avec eux le dossier d'entrée.

Cet entretien aura quatre objectifs principaux :

- établir un lien de confiance ;
- remplir les diverses modalités administratives et financières nécessaires, dont notamment la signature de la convention d'hébergement;
- compléter les informations reçues lors de la visite (Règlement d'ordre intérieur, projet de vie, etc.) ;

- recueillir auprès du résidant et de ses proches les informations nécessaires à une bonne prise en charge.

Lors de cet entretien, la date d'entrée sera déterminée d'un commun accord en veillant à trouver le moment optimal pour celle-ci. L'assistante sociale donnera les clés de la chambre afin que la famille et/ou le résidant puissent l'aménager avec des décorations, des objets et l'un ou l'autre meuble personnel.

L'accueil étant une de nos priorités, un agent est disponible au bureau d'accueil tous les jours de la semaine de 8h à 16h pour répondre au téléphone et orienter les familles et les résidants.

Le jour de l'entrée

Ce jour étant particulièrement déstabilisant, il nous importe que le résidant puisse se sentir entouré. Ainsi concrètement, l'assistante sociale accueillera le résidant et sa famille pour l'installer dans sa chambre, le rassurer, répondre aux éventuelles questions et lui expliquer, entre autres, le fonctionnement du téléphone.

Un infirmier en chef ou un membre de l'équipe soignante se rendra à son tour chez le résidant pour lui souhaiter la bienvenue, recueillir des données médicales qui manqueraient et notamment lui expliquer le fonctionnement de l'appel infirmier. Les soignants de l'étage viendront également faire sa connaissance au cours de la journée.

Son médecin traitant sera contacté et viendra rendre visite à son patient et veillera à adapter le traitement médicamenteux si nécessaire.

Les premiers jours

Lors des premiers jours, les différents responsables de service viendront se présenter et faire connaissance avec le nouveau résidant. Ces échanges informels seront utiles pour établir une relation de confiance et une bonne prise en charge. On lui présentera également ses voisins de chambre.

LE SEJOUR DU RESIDANT

La vie en maison de repos et de soins est une vie en collectivité qui requiert une certaine organisation mais notre priorité est de respecter, autant que possible, les habitudes et le rythme de chacun des résidants ; nous sommes toujours à l'écoute de leurs besoins et nous y répondons au mieux.

Les visites

Les résidants peuvent recevoir les visiteurs de leur choix entre 10 heures et 20 heures en semaine, du lundi au vendredi, et entre 11 heures et 20 heures les samedis, dimanches et jours fériés. Cet horaire permet aux résidants d'accueillir leurs proches tout en leur garantissant l'intimité et la tranquillité nécessaires lors des soins.

Lors de son séjour à la maison de repos, le résidant a la possibilité de demander et de recevoir la visite d'un représentant de la religion qu'il pratique ou d'un conseiller laïque qui professe une opinion morale ou philosophique non religieuse.

Remarque

Le règlement d'ordre intérieur spécifie que les animaux domestiques ne sont pas autorisés à l'intérieur de l'établissement. Néanmoins, vu l'apport psychologique positif reconnu que la vue ou le contact avec des animaux peut procurer à tout âge, leur présence peut être permise dans le cadre d'activités d'animation spécifiques.

LES SOINS

L'accompagnement au quotidien

La qualité des soins administrés à nos résidents est une de nos principales préoccupations. Le personnel est choisi et formé en fonction de critères précis et notamment : la patience, l'écoute et l'organisation. Nous veillons à prodiguer des soins adaptés à chacun tout en préservant au maximum l'autonomie de la personne et en contribuant à son épanouissement. Notre leitmotiv est de prendre soin de nos résidents en tissant avec eux une relation de confiance et en étant fondamentalement « bientraitant ». Notre objectif est d'assurer leur bien-être psychique et physique, dans le respect de la dignité humaine et de la vie privée.

Cet accompagnement est le fruit d'un travail pluridisciplinaire. En effet ***l'équipe soignante*** (infirmier(e)s et d'aides-soignant(e)s) collabore avec :

- le ***médecin coordinateur***
- ***l'équipe paramédicale*** (kinésithérapeutes, ergothérapeute, psychomotricien),
- le ***service psychosocial*** (psychologue et assistante sociale)
- ***les intervenants externes*** (médecins traitants, spécialistes, logopèdes, pédicures, etc.).

Cette collaboration permet une prise en charge du résident la plus globale possible et l'établissement d'un plan de soins individualisé.

Les missions du service soins

L'organisation des soins s'effectue sous la responsabilité des infirmiers en chef, en concertation avec le médecin coordinateur et conseiller.

Le service soins a, entre autres, pour missions quotidiennes :

- d'assurer les soins en permanence. L'adaptation des rythmes de travail et de gestion du temps permettent une réponse continue et adaptée aux besoins des personnes âgées.

- de veiller à l'hygiène de chaque résidant et de leur apporter l'aide nécessaire pour réaliser leur toilette (toilettes partielles, complètes, bains, douches, aide à l'habillement, etc) ;
- de veiller à l'état de santé des résidants (prise des paramètres, répondre aux appels infirmiers, contacter leur médecin traitant, prise des rendez-vous médicaux extérieurs, etc.) et assurer le suivi et les relations avec leur médecin traitant ;
- de gérer, sous la supervision des médecins traitants, les traitements médicamenteux ;
- de gérer les prescriptions de soins kinésithérapeutiques et veiller à la prévention des chutes ;
- de réaliser les actes infirmiers indiqués par le médecin (pansements, soins de plaie, pose de perfusion, gestion de la contention, etc.)
- de veiller à l'état nutritionnel de ceux-ci : gérer les régimes alimentaires, aide aux repas si nécessaire, veiller à l'hydratation, etc.
- de gérer l'incontinence des résidants (définir la protection la plus adéquate, commande des protections, distribution de celles-ci, etc.)
- se tenir à l'écoute des résidants et des familles et répondre à leurs demandes concernant leur état de santé et/ou les réorienter vers leur médecin.

L'accompagnement va donc bien au-delà des soins purs et comporte une part essentielle de soutien dans les situations difficiles, comme la douleur et la souffrance morale, physique et psychique.

Les médicaments

Lors du dossier d'entrée, l'assistante sociale vous proposera de remplir un document qui donne mandat à la maison de repos de commander les médicaments nécessaires. Ceux-ci seront soumis à la PMI (préparation médicale individuelle). Une fois reçus, ils sont vérifiés et distribués par nos infirmier(e)s.

L'accompagnement en fin de vie

La gestion de la fin de la vie fait partie intégrante de la réalité. Il est donc primordial de pouvoir accompagner la personne âgée atteinte d'une maladie incurable, ou en fin de vie. Pour cela, nos différentes compétences et disciplines professionnelles sont mobilisées dans une démarche de soins palliatifs qui se veut humaine et la plus confortable possible, en vue de soulager la souffrance et d'apporter un soutien au résidant concerné et à ses proches.

Dans cette optique, l'accompagnement d'un résidant **en soins palliatifs** s'articule autour des principes suivants :

- se centrer sur le résidant et sa personne, et non sur la maladie, en vue d'une prise en charge globale digne et respectueuse de toute sa personne (éthique, psychique, existentielle), dans une cohérence de soins, attentive à son confort physique, psychologique, social et spirituel tout au long du processus ;
- une concertation étroite avec le médecin traitant tout au long du processus d'accompagnement ;
- une collaboration et une concertation multidisciplinaire intense ;
- une écoute et un soutien des familles ;
- offrir la possibilité au résidant d'enregistrer, à travers un document officiel, ses volontés de fin de vie ;

La recherche d'une qualité de vie jusqu'au dernier moment pourra amener le passage de traitements à caractère thérapeutique vers des interventions qui auront pour but prioritaire de maîtriser les symptômes, notamment par la prévention et le soulagement de la souffrance, le contrôle et le traitement de la douleur, ainsi que des problèmes physiques, psychologiques et spirituels qui lui sont liés.

L'accompagnement de la personne désorientée

Parmi les résidants de notre établissement, certains sont atteints de l'une ou l'autre forme de démence (dégénérative, comme la maladie d'Alzheimer, ou vasculaire). Nous avons choisi d'utiliser le terme « désorientés » pour qualifier ces résidants.

Pour ces personnes désorientées, comme pour l'ensemble des résidants, la philosophie conductrice portée par tous est celle « d'une maison de vie », où chaque résidant doit bénéficier de services de qualité, et où il doit rester un acteur à part entière, une personne qui opère des choix, malgré les handicaps et malgré une dépendance qui tend à s'accroître.

Il nous semble également essentiel d'être particulièrement attentifs aux particularités de chacun. En effet, même si des résidants souffrent de la même pathologie ou de troubles cognitifs similaires, cela n'implique pas selon nous, une prise en charge identique. Souvent la maladie évolue différemment d'une personne à l'autre, certaines capacités seront préservées chez certains alors qu'elles seront touchées chez d'autres impliquant de cette manière des besoins différents. Le Gai Séjour a donc fait le choix de prendre en considération, lors de l'attribution des chambres, ces critères (capacités, pertes, etc.) et ces besoins pour proposer l'environnement le plus adapté à la personne.

De cette façon, il sera bénéfique pour certains résidants d'intégrer notre étage sécurisé jour et nuit, permettant une prise en charge différente et une surveillance plus pointue ; environnement qui ne conviendra pas à d'autres. D'autres encore pourront l'intégrer seulement à certains moments de la journée. Et inversement, avoir une chambre à cet étage ne signifie pas être coupé du reste de la maison de repos. Dans tous les cas, nous souhaitons améliorer la qualité de vie du résidant désorienté et son intégration par une prise en charge de type « communautaire », où le « vivre ensemble » est privilégié.

Un étage adapté – Projet de vie spécifique

Philosophie et valeurs

La philosophie de notre étage adapté est la même que pour tous nos résidants. Une attention particulière est apportée à l'installation d'un climat ambiant serein et à la mise en place d'un cadre de vie familial avec une dynamique de groupe positive. Comme pour tous, l'accent est mis sur la préservation des capacités et de l'autonomie.

C'est donc surtout l'organisation et la structure de l'étage qui sont différentes et qui impliquent une surveillance plus spécifique. L'accès vers l'extérieur des résidents est sécurisé par une porte et un ascenseur à code et un membre du personnel est présent dans l'étage de 7 à 21h.

Cette organisation permet, entre autres, :

- de proposer des points de repères propres aux espaces plus limités et aux groupes de taille plus réduite ;
- de développer des activités plus adaptées ;
- d'apporter une certaine sécurité face aux risques spécifiques ;

- d'assurer la tranquillité pour chaque résidant ;
- de limiter les situations d'échec, les frustrations, les sources d'angoisses et les troubles psycho-comportementaux ;

Mais comme stipulé plus haut, cette organisation n'est pas synonyme de ségrégation sociale. Nous voulons éviter au maximum la stigmatisation. Nous maintenons donc un environnement plus large pour le résidant afin qu'il puisse bénéficier d'autres sources de stimulations et d'interactions, en participant par exemple à des activités/événements organisés à d'autres étages (anniversaire, séance cinéma, etc.).

Objectifs principaux

- Stimuler et préserver les capacités, les habilités et la confiance en soi du résidant désorienté.
- Favoriser la liberté d'action et de choix du résidant, dans les limites acceptables par rapport à sa sécurité, et par rapport à la liberté et à la sécurité des autres résidants et acteurs de l'institution.
- Aider les proches du résidant désorienté à s'impliquer dans sa prise en charge et les soutenir face à l'évolution du résidant ; la psychologue se tient à leur disposition (pour un soutien, une guidance, etc.)

Les actions définies

Pour atteindre ces objectifs, une série d'actions sont définies, voici les principales :

- structurer et coordonner une prise en charge globale et multidisciplinaire ;
- évaluer les troubles cognitifs des résidants afin de déterminer leurs compétences (sociales, langagières, motrices, mnésiques etc.) et leurs faiblesses et de formaliser ainsi un plan de soins adapté ;
- former de manière continue le personnel à la prise en charge des personnes souffrant de troubles cognitifs ;
- accompagner, surveiller et stimuler lors des repas ;
- organiser des animations et des activités thérapeutiques adaptées ;
- observer les besoins de la personne et réaliser des lignes de vie reprenant l'histoire des résidants et leurs intérêts ;

- plusieurs actions liées à la prise en charge de la personne désorientée seront menées par la psychologue :
 - Au niveau du résidant : elle l'aide à trouver ses points de repère, elle évalue la désorientation et l'évolution de celle-ci et aide à la prise en charge.
 - Au niveau du personnel : elle propose des pistes de prise en charge aux différentes équipes (au travers de réunions ou de formations).
 - Au niveau des familles et proches : elle leur propose un soutien et une guidance (comment réagir face à certains comportements, etc.) s'ils le désirent.
 - Au niveau des professionnels externes : elle assure le relais (rapport, compte-rendu, etc.) avec les différents intervenants (neurologue, gériatre, psychiatre, etc.)

Déroulement d'une journée type

De 8h à 9h15 : le petit-déjeuner est servi à l'espace commun dans une ambiance conviviale. Une aide et un encadrement spécifique est proposé aux résidants de l'étage. Les résidants le désirant peuvent aider à la mise en place du petit-déjeuner.

Vers 10h (jusque 11h15) : une activité est proposée aux résidants. Ainsi par exemple, 3 fois par semaine, sont proposées des séances de gymnastique adaptées aux personnes souffrant de troubles cognitifs.

Vers 12h00 : la soupe et le repas sont servis de nouveau à l'espace commun. Si certains résidants souhaitent descendre manger au restaurant du rez-de-chaussée, cela est possible. Dans les deux cas, l'encadrement du repas est assuré.

Vers 13h00 : un membre de l'équipe vie journalière veille d'une part, au confort des résidants (sieste, installation, etc.) et d'autre part, à instaurer une ambiance paisible et agréable. Une attention est apportée à chacun.

A partir de 14h : le goûter est distribué et encadré.

Vers 14h45 (jusque 15h45) : une autre activité collective est proposée. Cette activité peut être d'ordre occupationnel, psychomoteur, thérapeutique, etc.

Vers 17h30 : le repas est distribué et encadré.

Ensuite, sont privilégiés les temps plus calmes, avant la nuit.

Les modalités de séjour – critères d’inclusion et d’exclusion

Le critère principal d’inclusion consiste en ce que la personne soit diagnostiquée comme souffrant de démence à la suite d’un bilan diagnostique spécialisé de la démence effectué par un médecin spécialiste en neurologie, en gériatrie ou en psychiatrie.

Hormis ce critère, il est pour nous primordial d’entendre et d’analyser avec la famille, le médecin traitant et les spécialistes (gériatre, etc.) plusieurs variables dont notamment les capacités préservées et les troubles psycho-comportementaux (déambulation, risque de fugue, inversion du rythme nyctéméral, mise en danger, agitation verbale et motrice, agressivité, etc.) afin de déterminer si l’étage sécurisé est le plus adapté pour la personne.

Quand cela est possible, l’assistante sociale et/ou la psychologue et/ou un infirmier en chef rendent visite à la personne avant son entrée pour observer ses comportements dans son milieu de vie et établir un premier contact.

Le seul critère d’exclusion, à part ne pas présenter de troubles cognitifs, serait une inadéquation entre l’organisation de l’étage et les besoins du résident.

Une adaptation à l’environnement

Si nous nous adaptons quotidiennement aux spécificités de nos résidents, nous nous adaptons également à l’environnement qui nous entoure. Nous prenons donc en considération le contexte extérieur et modifions notre organisation pour répondre à ses impératifs (impératifs sanitaires, environnementaux, humains, réglementaires, etc.).

LES ACTIVITES

Des activités quotidiennes

Un programme d'animation diversifié est établi et permet à chacun de trouver l'activité qui lui convient. Ces activités sont organisées afin de :

- contribuer au bien-être physique et psychologique des résidants
- maintenir une vie sociale à l'intérieur de l'institution
- favoriser les liens sociaux entre les résidants et les familles

Les buts de ces activités consistent entre autres à susciter les centres d'intérêts, stimuler l'esprit de créativité, développer la dextérité, maintenir les capacités, valoriser les compétences, stimuler la relation et dynamiser la participation.

En plus de ces activités quotidiennes, certaines activités plus importantes ponctuent l'année : les anniversaires du mois, le repas de Saint-Roch, les fêtes de fin d'année, les 7h de vélo d'appartement, le grand Quizz des séniors, etc.

Enfin, en parallèle à ces activités de groupe, des stimulations individualisées et personnalisées sont proposées.

Des activités et la vie Thudinienne

Le Gai Séjour est profondément ancré dans la vie thudinienne, l'institution est attachée aux traditions et au folklore de la Ville. Nous sommes donc soucieux d'y participer et d'en faire profiter les résidants.

Des lieux propices aux activités

Chaque étage de la maison de repos dispose de son restaurant et de son salon dans lesquels les activités peuvent se dérouler. Nous disposons également d'une bibliothèque cyberspace, d'un espace cinéma et d'une salle snoezelen.

Un espace snoezelen

Nous avons à disposition, dans cet espace, du matériel – des instruments de musique, des sacs texturés, une couverture lestée, une poupée empathie, des huiles de massage, etc. – que nous utilisons pour peaufiner notre approche, créer une atmosphère particulière, apaisante et rassurante, et **favoriser la stimulation des 5 sens**. Les séances de snoezelen ne sont pas réalisées selon une structure/canevas type. Elles sont créées en fonction de l'intervenant (psychologue, ergothérapeute, psychomotricien, etc.) et des résidants concernés. Elles peuvent donc être suivies en petits groupes ou en individuel, le matin ou l'après-midi, avec l'appui d'un matériel spécifique ou pas, etc.

Pour nous, le snoezelen est avant tout une approche et une philosophie et peut donc être pratiqué en dehors de notre jolie salle. C'est pourquoi nous possédons également un chariot mobile qui nous permet d'aller à la rencontre de résidants qui ne peuvent pas se déplacer jusqu'à notre espace.

Une ouverture vers l'extérieur

Nous trouvons important de pouvoir proposer à nos résidants des activités extérieures régulières, comme par exemple des séances à la piscine, des sorties shopping, des sorties culturelles (concerts de midi, etc.).

A côté de ces sorties extérieures, il nous semble également important de pouvoir proposer des collaborations et des moments de rencontres avec d'autres personnes ne faisant pas partie de l'institution, ce que nous pouvons faire grâce à nos partenaires extérieurs (bibliothèque, Centre culturel, associations de jeunes, écoles locales, etc.). De cette façon, des activités intergénérationnelles ou des activités rassemblant des aînés de l'entité peuvent être proposées aux résidants.

Pour que chaque résidant puissent participer, s'ils le désirent, à ces activités, nous disposons d'un véhicule adapté.

Un salon de coiffure

Deux coiffeurs extérieurs proposent leurs services au sein du salon de coiffure de la maison de repos. Les résidants le souhaitant peuvent donc en bénéficier.

LES REPAS

Il est pour nous primordial que les moments du repas se déroulent dans une atmosphère conviviale et que celle-ci convienne surtout au résidant. C'est la raison pour laquelle les résidants sont invités à prendre leurs repas dans les restaurants prévus à cet effet mais qu'ils n'en sont en aucun cas obligés, certains préféreront la tranquillité de leur chambre et leur choix sera respecté. L'aide aux repas sera assurée en toute circonstance.

Les horaires des repas sont les suivants :

- le petit-déjeuner est servi entre 8h00 et 9h00
- le dîner est servi à partir de 12h00
- le goûter est distribué vers entre 14h et 15h
- le souper est distribué entre 17h30 et 18h30

Les menus sont élaborés pour allier alimentation saine, équilibrée et plaisir. Les choix alimentaires des résidants sont évidemment respectés. Ainsi, par exemple, si le menu proposé ne convient pas au résidant, celui-ci peut demander d'en changer en prévenant la veille. Toutefois nous devons respecter le régime établi par le médecin (moulu, diabète, etc.). Tous les avis, demandes et suggestions concernant les menus peuvent être communiqués au service cuisine.

***Infos pratiques** : Les menus du mois sont affichés à chaque étage de la maison de repos (près des ascenseurs) et sont consultables également dans Le Petit Thudinien (journal interne distribué en début de mois).*

Les relations avec les proches étant favorisées, il est possible pour eux de se joindre au résidant pour partager le repas du midi moyennant réservation préalable.

LE LINGE

À l'entrée, les vêtements du résidant sont nominés. Le service buanderie du Gai Séjour se charge de l'entretien du linge des résidants et du rangement de celui-ci. Toutefois, si les proches souhaitent continuer à assurer cette tâche, cela est possible en nous en informant. Il est également possible de contacter la buanderie pour des besoins de couture (recoudre un bouton, réaliser un ourlet, etc.). Nous portons une attention particulière au linge qui pourrait être contaminé (agent infectieux etc.), celui-ci est donc traité de manière spécifique.

Le nettoyage

Chaque jour, nos techniciennes de surface assurent l'entretien des chambres de nos résidants ainsi que les espaces communs de la maison avec une méthode et un matériel adaptés. Cela permet de garantir la propreté, l'hygiène et la désinfection de nos locaux et d'éviter la propagation des virus.

La technique

Des ouvriers sont présents pour entretenir et assurer la maintenance des équipements de la maison de repos mais également pour répondre aux demandes plus techniques (placer des cadres, examiner et éventuellement réparer les appareils qui ne fonctionnent plus, etc.).

LA PARTICIPATION DES RESIDANTS ET DE LEURS PROCHES

Nous encourageons les résidants de la maison de repos ainsi que leurs proches à participer à la vie de l'institution notamment via le Conseil des résidants qui se déroule au moins une fois par trimestre.

Les objectifs du Conseil des résidants sont :

- permettre aux participants d'exposer leur ressenti sur la vie au Gai Séjour et d'exprimer librement leur avis, leurs contentements, leurs remarques, leurs suggestions et leurs plaintes ;
- apporter des réponses aux demandes exprimées ;
- communiquer aux participants des informations d'ordre général, des idées de projets, des changements à venir, les principales activités du trimestre, etc.

Un procès-verbal est ensuite rédigé et est mis à disposition des personnes qui n'auraient pas pu y participer.

En d'autres temps, les résidants et leurs proches peuvent faire part de leurs points de vue, de leurs suggestions ou de leurs plaintes directement à la direction, aux membres du personnel, à la coordinatrice Qualité ou via le registre des plaintes présent au restaurant de la maison de repos. Enfin, il existe également des boîtes aux lettres Qualité situées à chaque étage de l'établissement.

La place des proches

Comme nous l'avons déjà souligné, l'entrée en maison de repos n'est pas facile pour le résidant mais peut être également compliquée à vivre pour ses proches ; être à leur écoute est indispensable pour nous et leur participation à la vie de la maison de repos est la bienvenue. Nous considérons les relations avec les proches de nos résidants comme un véritable partenariat, nous souhaitons leur permettre de continuer à occuper la place qui est la leur.

A leur écoute

La direction, l'assistante sociale, la coordinatrice qualité, les infirmiers en chef ainsi que les chefs de service se tiennent à leur écoute pour répondre à leurs questions, leurs demandes et leur donner des renseignements.

La psychologue de la maison de repos est aussi disponible pour les aider à surmonter certaines situations difficiles (difficultés d'acceptation, sentiment de culpabilité, diagnostic, etc.).

Des festivités

Les familles sont bien évidemment conviées aux grandes festivités de la maison de repos (fêtes des anniversaires, fêtes de fin d'année, Saint-Nicolas, marché de Noël, repas de St-Roch, etc.), celles-ci permettent de maintenir les liens et de passer de bons moments.